

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°28 du 28 juin 2013**

TEXTE SIGNALE

**ARRÊTÉ**

modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant du service du commissariat des armées.

*Du 23 avril 2013*

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant du service du commissariat des armées.**

*Du 23 avril 2013*

NOR D E F F 1 3 1 0 7 6 9 A

*Texte modifié :*

Arrêté du 12 janvier 2010 (JO n° 19 du 23 janvier 2010, texte n° 33 ; signalé au BOC 7/2010 ; BOEM 410.6.1, 510.4.1) modifié.

*Référence de publication :* JO n° 102 du 2 mai 2013, texte n° 31 ; signalé au BOC 28/2013.

Le ministre de la défense,

Vu l'arrêté du 12 janvier 2010 modifié portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant du service du commissariat des armées ;

Vu l'arrêté du 18 avril 2012 portant organisation de la direction des affaires financières ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2012 modifié habilitant le ministre de la défense et des anciens combattants à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de tout service ou établissement relevant de son autorité ;

Vu la décision du 15 février 2013 portant délégation de signature (direction des affaires financières),

Arrête :

Art. 1er. Le tableau de l'article 1<sup>er</sup>. de l'arrêté du 12 janvier 2010 susvisé est modifié comme suit :

Remplacer :

ORGANISMES DOTÉS D'UNE RÉGIE de recettes et d'avances.	MONTANT MAXIMUM de l'avance (en euros).	MONTANT MAXIMUM du fonds de caisse (en euros).	ORDONNATEUR DE RATTACHEMENT.
Direction du commissariat d'outre-mer du Sénégal, au Cap-Vert	90 000	150	Le directeur de la direction du commissariat d'outre-mer du Sénégal, au Cap-Vert (Sénégal)

Par :

ORGANISMES DOTÉS D'UNE RÉGIE de recettes et d'avances.	MONTANT MAXIMUM de l'avance (en euros).	MONTANT MAXIMUM du fonds de caisse (en euros).	ORDONNATEUR DE RATTACHEMENT.
Direction du commissariat d'outre-mer du Cap-Vert (Sénégal)	20 000	150	Le directeur du commissariat d'outre-mer du Cap-Vert

Art. 2. Le directeur central du service du commissariat des armées est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 23 avril 2013.

Pour le ministre et par délégation :

*Le chef du bureau de l'animation du réseau financier de la direction des affaires financières,*

P.-A. HENNEQUIN.